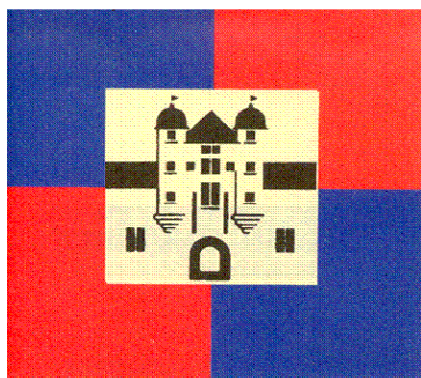




# Excideuil



Numéro 97 - 2ème Trimestre 2014

## ÉDITO DU MAIRE

**Chères Excideuillaises,  
Chers Excideuillais,**

Vous nous avez accordé votre confiance, et nous allons en être dignes.

Nous ne sommes pas dans cette mairie avec un sentiment de propriété, un lieu qui nous appartiendrait.

La Mairie est un lieu public, ouvert et nous, les élus, ne sommes que de passage.

Vous nous avez confié une mission, celle d'administrer et nous allons le faire dans un engagement total, sans discrimination.

Aujourd'hui, c'est à nous de prendre en charge les dossiers municipaux et donc, après l'affrontement démocratique, vient le temps du rassemblement de toutes et de tous.

Notre liste en était déjà une illustration.

En décidant qu'aucune formation politique n'occupe une position hégémonique, nous avons fait le choix de la diversité par ce pluralisme revendiqué.

Nous reconnaissons que la politique appartient à tout le monde (ce qui est la base de la démocratie trop souvent oubliée) mais aussi que l'on peut s'engager pour son village de mille façons.

C'était le sens de notre slogan « Excideuil avec vous », notre premier message : c'est ensemble que nous avancerons.

Il n'y a pas d'un côté, les élus qui pensent et agissent du haut de leurs fonctions et les autres...

La population doit être partie prenante, porteuse de projets.

Nous serons très attentifs à cela car nous en avons, en tant qu'élus, le devoir.

Une nouvelle époque s'ouvre pour notre belle commune, le travail ne manque pas.

Excideuil a de vrais atouts et un formidable potentiel.

En priorisant 9 axes, nous avons, je crois, une feuille de route complète, cohérente, ambitieuse et raisonnable.

En matière de santé tout d'abord avec le travail sur la Maison de Santé pluridisciplinaire, qui est une structure indispensable.

Pour l'enfance et la vie scolaire, il y a beaucoup à faire autour du Relais Assistantes Maternelles, de notre école élémentaire, du restaurant scolaire et de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Pour ce qui est de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat, nous agissons aux côtés de la Communauté de Communes qui en a la compétence.

De plus, le projet de réaménagement du marché est en cours.

En matière d'urbanisme, beaucoup est à faire, en particulier en matière d'assainissement, nous en profiterons pour réaménager nos rues et nos espaces verts.

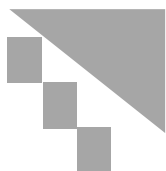
Le tourisme est également un axe de développement essentiel. Excideuil, village de pierre et d'histoire a le potentiel pour obtenir le label « Petite Cité de Caractère ».

Je sais que nous pourrons aussi compter sur tout le réseau associatif du village, sportif, culturel ou autre.

Les bénévoles pourront compter sur nous pour les seconder, les aider dans tout ce qu'ils entreprendront.

Durant ce mandat, nous communiquerons régulièrement, nous pourrons ainsi vous rendre compte de nos actions et de nos projets. Mais vous pourrez également nous évaluer car nous organiserons un bilan annuel.

Chers Excideuillaises, chères Excideuillais, notre slogan était « Excideuil avec vous », aujourd'hui notre ligne de conduite sera « **Excideuil pour vous** » !



# SOMMAIRE

## Page 3 :

### ↳ TRAVAUX

Travaux d'Assainissement  
Travaux sur les Bâtiments Communaux suite à la Grêle  
Travaux aux Écoles

## Page 4 / Page 5 :

### ↳ TOURISME

Camping  
Piscine  
Les Activités de l'Été  
Journée Sport de Pleine Nature  
Judo  
Tennis

## Page 5 :

### ↳ INFORMATIONS MAIRIE

14 Juillet  
Cérémonies  
Prévention Canicule  
Salle de Spectacles du Château

## Page 6 :

### ↳ ÉCONOMIE

Marché Hebdomadaire  
Nouveaux Commerces

## Page 7 / Page 8 :

### ↳ QUARTIERS

Commission Extra-Municipale

### ↳ VIE ASSOCIATIVE

Association Excit'œil  
Comité des Fêtes  
Vide Atelier d'Artistes  
Accueils de Loisirs  
Tennis Club

## Page 9 :

### ↳ ENVIRONNEMENT

Infos Smctom  
Charte Zéro Herbicide  
Exonérations Facultatives Taxe Ordures Ménagères

## Page 10 :

### ↳ HISTOIRE

Cérémonies des Aviateurs Anglais  
70ème Anniversaire 1914/1918 - 1ère Partie

## Pages 11 à 18 :

### ↳ CONSEILS MUNICIPAUX

Séances du 12 Février 2014, 20 Mars 2014, 14 Avril 2014, 9 Mai 2014

## Page 19 :

### ↳ DATES A RETENIR

## Page 20 :

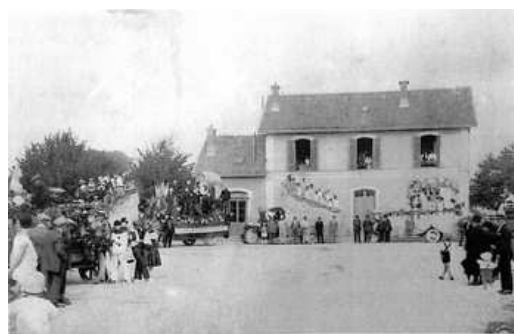
### ↳ EN BREF / LES PERMANENCES



*Le Feu d'Artifices sera tiré des*



*Une étude pour réorganiser le marché est en cours.*



*Histoire : la Gare il y a plus de 70 ans.*

Excideuil infos

Directeur de publication : Annie Sedan

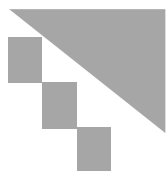
Adresse : Place Célérier, 24160

Excideuil

Imprimé par Imprimerie Bédrine

Rue Jean Jaurès 24160 Excideuil

Dépôt légal : 2ème Trimestre 2014



# TRAVAUX

## TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

L'avenue Eugène Le Roy est en chantier.

La cause en est la mise en séparatif du réseau d'assainissement depuis l'avenue du Stade jusqu'aux Promenades. Ces travaux indispensables à la mise en conformité de nos réseaux par rapport à la loi sur l'eau et pour le bon fonctionnement de notre station d'épuration, dureront plusieurs mois : tout d'abord pose des tuyaux pluviaux (diamètre 800 mm) et eaux grises, puis connexion des tabourets individuels pour le raccordement de vos installations.

Ils continueront avec la mise en place d'un « bassin d'orage » (bassin tampon de 350 m<sup>3</sup> actif en cas de fortes pluies pour réguler les flux d'eau de pluie dans le réseau) sur l'allée des Promenades.

Enfin, la nouvelle station d'épuration à Sarconnat est en phase d'essais et les travaux sont terminés depuis mi-juin.

Conscients de toutes les gênes occasionnées, ces grands travaux sont obligatoires et dans l'intérêt de la commune.

Nous vous remercions par avance de votre patience et de votre compréhension.

### Montant des travaux :

Station et réseau de transfert : 1 467 575€

Avenue Eugène Le Roy et avenue de la Gare : 513 749€

Bassin d'orage : 335 780€

*Marc BUFFAT - 1er Adjoint au Maire*

## TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX SUITE A LA GRÊLE

Les travaux de réfection sur les bâtiments communaux suite aux dégâts provoqués par la grêle se poursuivent.

A ce jour, la Mairie, l'ancien Gymnase, le Camping, le Château mis à part le Castelet, le Trésor Public, la Piscine, la Poste et l'ancienne salle de cinéma qui abrite aujourd'hui la Salle de Musculation ont été remis à neuf.

Les travaux en cours concernent l'Office du Tourisme, l'Ancien Collège, et les Écoles.

Pour parachever cet immense chantier, il restera à effectuer les travaux sur le Bâtiment d'Accueil, l'Église, l'ancienne Gare (novembre 2014), le Ciella (mi-juillet 2014), le Moulin de La Baysse, le Cimetière (2015), et le Club House au Stade (juillet ou septembre 2014).

*Alain VAUGRENARD - 3ème Adjoint au Maire*



*La toiture de la salle de spectacles et des granges a été entièrement refaite.*

## TRAVAUX AUX ÉCOLES

D'importants travaux ont été réalisés entre l'école maternelle et l'école élémentaire afin de construire une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Une salle d'activité a également été réalisée à la place de l'ancien préau. Elle sera utilisée dans le cadre de la mise en place des Nouveaux Rythmes Scolaires.

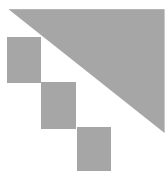
Un nouveau préau a été créé en continuité du bâtiment de l'école maternelle.

Il a la particularité d'avoir un toit végétalisé.

*René THOMASSON - Délégué aux Travaux*

*La rampe d'accès et la salle d'activité accueilleront les élèves dès la prochaine rentrée scolaire.*





# TOURISME

## CAMPING

Eleanore Pottevin accueille tous les visiteurs au camping situé au Pont Rouge jusqu'au 30 septembre.

Il comporte 33 emplacements dans un cadre bucolique et agréable près de la piscine et des terrains de tennis neufs.

### Tarifs journaliers :

- CAMPING CAR : 4,50€ - CARAVANE : 3€
- TENTE : 2,50€ / ADULTE : 2,75€ - ENFANT - de 10 ans : 1€
- ENFANT de 10 à 18 ans : 2€
- VOITURE : 1,50€ / ÉLECTRICITÉ : 3€
- GARAGE MORT : A voir avec le gestionnaire.
- Chèques vacances acceptés / Animaux Acceptés
- Vente de Boissons

Renseignements au 05 53 62 43 72



## PISCINE

**La piscine municipale est ouverte jusqu'au 31 Août.** Elle est surveillée par un maître nageur diplômé d'État.

Tous les jours sauf le jeudi, jour de fermeture  
hebdomadaire de 10h30 à 12h30 et de 15h à 19h.

*Slip de bain obligatoire, caleçon interdit,*

### Tarifs :

Bain adulte : 2,50 € - Bain enfant : 1,50€

Colonies : 1,20 €

Abonnement adulte 10 entrées : 22€ - Abonnement adulte 20 entrées : 40€

Abonnement enfant 10 entrées : 13,50€ - Abonnement enfant 20 entrées : 25€

Visiteur : 0,70€

Tarifs préférentiels pour les habitants d'Excideuil (présenter un justificatif)

Renseignements à partir du 1<sup>er</sup> juillet au 05 53 62 93 16



## LES ACTIVITÉS DE L'ÉTÉ

Pour occuper votre été, l'Office du Tourisme Causses et Rivières en Périgord vous propose de découvrir, redécouvrir ou faire découvrir notre belle cité par le biais de visites du Château et du Bourg Historique.

Le Château, forteresse bâtie au XII<sup>e</sup> siècle possède le seul double donjon carré du Périgord, adouci par un châtelet Renaissance.

Il a connu des moments tragiques et des moments merveilleux puisqu'il connut la délicate poésie de Giraut de Borneilh, « l'un des plus grands troubadours » selon Dante et poète officiel de la cour vicomtale.

Visites commentées ou libres gratuites du château

**Du 15 juillet au 31 août :**

- \* Lundi au Samedi, 10h-13h et 14h-18h
- \* Dimanche : 9h30-13h.

grands troubadours de leur temps, tel **Bertran de Born**, poète-chevalier, adversaire de **Richard Cœur de Lion** et triste personnage de la Divine Comédie.

Alors que le château a résisté victorieusement aux deux assauts de Richard, la ville porte encore les stigmates d'un terrible incendie.

Voyagez dans le temps pour découvrir le riche passé d'Excideuil et découvrir maints édifices et passages de ce bourg quasi millénaire si pittoresque.

Visite commentée gratuite du bourg

Livrets de visite disponibles à l'Office de Tourisme.

**En Juillet et août :**

\* Jeudi à 17h

Excideuil, cité médiévale a connu les plus

Contact auprès de  
Romain Escande ou Anja Vergnon  
au 05 53 52 29 79  
Courriel : [tourisme@naturellementperigord.fr](mailto:tourisme@naturellementperigord.fr)  
Site Internet <http://www.naturellementperigord.fr>



# TOURISME

## JOURNÉE SPORT DE PLEINE NATURE

La Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Causses et Rivières en Périgord organisent une journée Sports et Nature pour Tous le :

**Samedi 19 juillet 2014.**

Des ateliers d'initiation gratuits seront proposés aux petits et aux grands au cours de cet événement spécial.

Au programme de cette journée ouverte à tous :

\* Le matin : Randonnée de 17 km

\* De 14h à 18h : Arc'Trap (dès 8 ans), Grimpe sur Filets 30 mètres (dès 6 ans), Baptêmes Poney (dès 4 ans), Escalade en Falaise (dès 6 ans), VTT (dès 12 ans), Boomerang (dès 8 ans)

Buvette et aire de repos sur place, WC, Parking à proximité. N'oubliez pas vos jogging et baskets !!

**Renseignements et Réservations Obligatoires au**

**05 53 52 29 79 ou par courriel :**

**tourisme@naturellementperigord.fr**

**Site Internet <http://www.naturellementperigord.fr>**

## JUDO

La Ligue d'Aquitaine de Judo organise le « Judo Tour Été Aquitain » et fera étape à Excideuil le

**Mercredi 30 Juillet sur la Place du Château**

Pour une journée découverte gratuite et ouverte à tous (kimonos fournis).

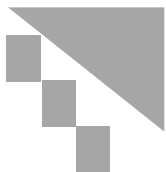
Dans une structure gonflable de 36 m2, deux éducateurs sportifs diplômés d'État permettront à ceux qui le souhaitent de découvrir ce sport ainsi que le Jujitsu Self-Défense et le Taïso.

## TENNIS

Les cours de Tennis ont été entièrement réhabilités par une entreprise spécialisée.

Ils sont désormais accessibles à tous et à toutes pour passer un bon moment sportif.

Pour jouer, adressez-vous à la piscine afin d'obtenir les jetons durant tout l'été. Le reste de l'année, les jetons sont disponibles à la Bijouterie Clément.



# INFORMATIONS MAIRIE

## 14 JUILLET

Suite à la démission de la Présidence du Comité des Fêtes (voir page vie associative), la Municipalité prendra en charge l'organisation de la fête du 14 juillet qui se déroulera comme chaque année.

Le feu d'artifices musical tiré des remparts du château aura lieu le lundi soir dès la tombée de la nuit.

Il sera suivi d'un bal gratuit.

Durant 3 jours, les manèges de la fête foraine seront présents dans la ville pour les plaisir des petits et des grands.

## CÉRÉMONIES

La cérémonie de commémoration de la Fête Nationale se déroulera au Monument aux Morts à 11h en présence des Sapeur-Pompiers et Corps Constitués.

Elle sera suivie d'une seconde cérémonie au Centre de Secours à 11h30 où un hommage sera rendu aux Soldats du Feu décédés.

Thierry Laguionie, le chef de Centre procédera à la remise des médailles et diplômes de la Promotion du 14 Juillet.

## PRÉVENTION CANICULE

Nous vous rappelons que dans le cadre du plan canicule, un registre nominatif confidentiel recensant toutes les personnes fragiles ou à risque est disponible à la Mairie. Il vous permet de vous inscrire ou d'inscrire vos amis, voisins, votre famille, les personnes âgées, fragiles ou ayant un handicap afin d'effectuer une veille particulière en cas de fortes chaleurs.

N'oubliez pas les recommandations d'usage en cas de canicule : boire beaucoup d'eau tout au long de la journée, s'humidifier régulièrement le visage et le corps, éviter de sortir aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h), si possible passer quelques heures dans un endroit climatisé (supermarché, cinéma...).

**Un numéro d'appel gratuit depuis un poste fixe est à votre disposition en cas de mise en place de l'alerte canicule : 0 800 06 66 66 - Canicule Info Service**

## SALLE DE SPECTACLES CHÂTEAU

Suite à la réfection de la toiture, du plafond et du parquet de la salle de spectacles du château, cette dernière peut désormais à nouveau recevoir du public.

Les séances de cinéma avec Ciné-Passion en Périgord devraient reprendre dès le mois d'août.

## MARCHE HEBDOMADAIRE

Une réunion a été organisée le 22 mai à l'initiative du Maire, Annie Sedan, avec les commerçants non sédentaires du marché du jeudi matin.

Ces derniers sont venus nombreux et les échanges et idées pour améliorer ce marché ont fusé.

Notamment celle de faire un questionnaire auprès des commerçants non sédentaires, des commerçants sédentaires d'Excideuil et des consommateurs potentiels sur tout le territoire de la communauté de communes de Causses et Rivières soit 6 000 personnes environ.

Mi juillet, les réponses à ce questionnaire seront analysées et nous communiquerons les résultats lors d'une deuxième réunion.

## NOUVEAUX COMMERCE

Le dynamisme économique d'Excideuil ne faiblit pas grâce à l'arrivée de nouveaux commerçants à qui nous souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès!

### Mademoiselle C

a ouvert ses portes le 17 Juin.

*Céline Wyme*, jeune trentenaire dynamique, expérimentée dans le commerce et l'artisanat de bouche, a notamment travaillé dans le domaine de la boulangerie et de la pâtisserie durant de longues années.

Céline a repris le tabac de Mme Blondel sur la Place du Château et propose la vente de tabac et de jeux Française des Jeux.

Elle a également aménagé un espace afin de déguster quelques douceurs : café, thés, chocolat, milkshake, boissons fraîches et pour les petites faims : sandwiches, salades, gâteaux, glaces ou bonbons.

Avec sa vendeuse *Anne-Flore*, elle vous accueille :

**Du Mardi au Vendredi de 7h30 à 19h30**  
**Samedi et Dimanche de 8h30 à 13h30**  
**Fermé le Lundi**



*Douceurs et petites faims ?  
 Céline et Anne-Flore vous accueillent chez Mademoiselle C.*

Enfin à l'occasion d'une troisième réunion, nous informerons les commerçants non sédentaires des décisions prises par la mairie d'Excideuil pour améliorer le fonctionnement du marché et des modalités de leur application.

Au cas où vous souhaiteriez participer à cette enquête, le questionnaire est disponible à la mairie d'Excideuil et sur son site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.excideuil.fr>

Nous vous remercions d'avance pour votre participation. Nous avons la chance d'avoir un marché à Excideuil.

Nous pouvons encore l'améliorer grâce à vous !

**Hélène DENYS - Déléguée à l'Animation,  
 la Communication et l'Économie**

La **boulangerie/pâtisserie** du couple Roger située **Avenue Gambetta** a été reprise par **Jérôme et Gaëlle Lavaud**.

Ce jeune couple sympathique propose les mêmes prestations que leurs prédécesseurs : pâtisserie, boulangerie avec de nombreux pains à déguster (campagne, céréales, complet, blanc, etc), chocolaterie.

Dotés d'une solide expérience, ils vous accueillent les :

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi de  
 7h à 13h et de 15h à 19h30**  
**Dimanche de 7h à 13h**

**Fermé le Mercredi.**



*Jérôme Lavaud, le nouveau  
 boulanger, possède une  
 grande expérience dans ce  
 domaine.*

Le 2 Juillet, **Philippe Lafarge** a ouvert « **Excideuil Primeur** », un commerce de fruits et légumes frais et de saison dans l'avenue Gambetta, à la place de Mme Chaine qui tenait le magasin de décoration « Côté Maison ». Ce dernier possède déjà un commerce primeur, fromages et produits frais à Thiviers.

La boutique sera ouverte du  
**Mardi au Samedi de 9h30 à 12h30 et 14h30 à 18h30**

## COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Vous aimez être au courant de ce qui se passe dans votre secteur, votre village ?

Devenez référent de quartier en intégrant la commission extra-municipale.

Cette commission a pour objectif d'associer les citoyens à la vie de la commune. Elle leur offre l'opportunité de s'informer sur les affaires, les projets et d'engager un dialogue avec les élus. Elle peut être amenée à émettre un avis dans des domaines tels que l'urbanisme, la solidarité, l'animation culturelle et festive, le fleurissement, l'accueil des nouveaux habitants ...

Elle sera formée de membres habitant la commune inscrits sur la liste électorale et répartis géographiquement pour une information réelle, rapide et efficace :

- représentants d'associations
- citoyens se présentant à titre personnel

Cette commission sera agréée par le conseil municipal avant sa mise en place.

Chacun est concerné, faites-vous connaître à la mairie auprès de Françoise COURNU en charge de cette commission.

*Françoise COURNU - 2ème Adjoint au Maire*

## VIE ASSOCIATIVE

### ASSOCIATION EXCIT'ŒIL Bilan et Perspectives

La saison 2013/014 des Voix de l'Hiver s'est achevée à Saint Pantaly d'Excideuil le 22 mai.

**806 spectateurs**, dont 339 scolaires et 54 personnes du canton d'Excideuil -qui ont effectué le déplacement en car vers la plaine de Lamoura- ont assisté aux spectacles du Collectif.

Grande nouveauté pour la programmation 2014/2015 des Voix de l'Hiver : Excit'oeil s'allie avec la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille pour élaborer une saison préservant les spécificités des deux structures qui font partie du Réseau Réseau-nance((es)) mis en place par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord au sein du Département.

**En 2013 la saison Arts Visuels**, interrompue début août par l'orage de grêle qui avait sinistré les salles du Château, **a accueilli 2330 visiteurs.**

A noter que l'exposition du FDAC (acquisitions 2011) en mai a attiré 712 visiteurs dont de très nombreux scolaires.

En 2014, le Moulin de la Baysse a accueilli le **plasticien Inna Maaimura** dont l'installation a reçu la visite de plus de **250 visiteurs**. L'artiste a laissé une trace de son passage en plantant au bord de la Loue un bouleau symbolique.

**La saison SYNOPTIQUES 2014** débutera en août dans les salles du Castelet avec l'exposition ESPACE/



*La performance au Moulin de la Baysse avec des résidents de l'EHPAD.*

**ÉQUILIBRE** proposée par le sculpteur et peintre **Joseph WOUTERS** **du 5 au 24 août. Vernissage le mardi 5 août à 18H30.**

En Septembre **Sophie HAWKES** proposera à nouveau son exposition **RÊVES DE LA MÉMOIRE** qui a subi quelques modifications, **du 6 au 26 septembre.**

Vernissage le samedi 6 septembre à 18H30.

En octobre **Eric SOLÉ**, plasticien, photographe et graphiste et son invitée **Frédérique BRETIN** proposeront **ÉTATS DE SURFACE** **du 4 au 25 octobre.**

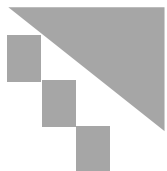
Vernissage le samedi 4 octobre à 18H30.

A noter le **projet Culture et Santé** auquel a participé Excit'oeil et qui s'est achevé à Excideuil par un double événement le jeudi 5 juin, en présence d'Annie Sedan, Maire et Conseillère Générale du Canton, qui a clôturé la résidence des artistes Isabelle Kraiser et Marc Pichelin de la Cie OUÏE/DIRE au Centre Hospitalier et à la Cité Scolaire :

⇒ tout d'abord le **vernissage à l'EHPAD d'Excideuil** (Hameau de la Loue) de l'exposition mise en place par des élèves de 3ème de la Cité scolaire Giraut de Borneil avec leur professeur d'Arts plastiques Thierry Moulun

⇒ Puis la **performance « Un petit quelque chose »** au Moulin de la Baysse qui a rassemblé six résidents de l'EHPAD autour des deux artistes.

Un moment extrêmement émouvant.



## COMITE DES FÊTES

Nous avons le regret de vous informer de la démission de la Présidence du Comité des fêtes ViV'Excideuil après 10 ans d'organisation de manifestations telles que : le feu de la Saint Jean en juin, le feu d'artifice et le bal du 14 juillet, la course cycliste et la fête début septembre, la soirée pour la ligue contre le cancer, le téléthon, Noël, ...

Faute de successeur dans l'immédiat, certaines ma-

## VIDE ATELIERS D'ARTISTES

Le 1<sup>er</sup> Vide Atelier d'Artistes s'est déroulé le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014 dans une ambiance festive sous un soleil radieux. 38 exposants venus des contrées voisines, Corrèze, Charente, Gironde, sans oublier ceux du Périgord, se sont installés près de l'église, autour de la fontaine Bugeaud et sous la Halle Municipale. L'espace d'une journée, ce quartier s'est animé et a pris les couleurs des peintres présents.

Nous avons presque rivalisé avec la place du Tertre ! Ce premier vide atelier d'artistes a pu voir le jour grâce à notre peintre locale Mémo, habitant S'

nifestations ne seront donc pas organisées cette année.

Comme annoncé page 5, la cérémonie, le feu d'artifice et le bal du 14 juillet seront organisés par la Mairie.

Il est urgent et primordial pour notre ville de renouveler le Comité Directeur de ViV'Excideuil le plus rapidement possible.

**Pour que notre ville garde sa qualité de vie et plus encore, tous doivent y participer.**

Martin d'Excideuil et au soutien très efficace de Claudine Guy, membre du CA de l'AVCR, Association d'Animations des Villages de Causses et Rivières qui a d'ailleurs parrainé l'événement.

Le trio FMR JAZZ a animé l'après-midi, à la grande joie des nombreux visiteurs présents.

*L'AVCR tient à remercier la Municipalité d'Excideuil pour son soutien et félicite les employés communaux pour leur travail.*

Merci aussi à tous les bénévoles de l'ombre ...

Expérience artistique à renouveler !

**Rendez-vous l'année prochaine.**

**Paulette BOUKHALO - 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

## ACCUEILS DE LOISIRS

**Du 7 juillet au 29 Août 2014 - Réservations Obligatoires**

◇ De 7h30 à 18h30 - « Les Loustics » - Excideuil - 05 53 52 21 60

**EN JUILLET : « Sous le soleil du Brésil »**

**EN AOÛT : « Voyage dans le temps »**

**ET TOUT L'ÉTÉ :** Sorties piscine en fonction de la météo et de nombreuses activités sur les thèmes.

◇ « Saint Privat » - Savignac les Eglises - 05 53 46 71 94

**TOUT L'ÉTÉ : « J'aurais voulu être un ARTiste »**

## SORTIES ET ACTIVITÉS COMMUNES

Entres autres : Les Etangs du Bos (Le Bugue) - Initiation escalade et tir à l'arc - Initiation judo, jujitsu, taïso - Festi'moms - Caravane des sports du Conseil Général - Aventure au Parc préhistorique du Conquill à St Léon sur Vézère.

## SÉJOURS COMMUNS

**Séjour « découverte »**, pour les 3-7 ans, du 24 au 25 juillet, activités manuelles, jeux sportifs et veillée animée. **Séjour « océan »**, pour les plus de 6 ans, du 28 juillet au 1er août, activité bateau Ludic et Fun Boat, visite du Parc de l'Estuaire, baignades et soirées animées.

**Séjour « pêche »**, pour les plus de 10 ans, du 12 au 14 août, Initiation pêche au bouchon, au lancé, à la mouche, à la carpe et accrobranche à The-non.

**Séjour « pompier »**, pour les plus de 8 ans, du 20 au 22 août, jeux et piscine, activités avec les pompiers.

## TENNIS CLUB

Le Tennis Club d'Excideuil fête ses **40 ans !!**

A cette occasion il y aura une **fête anniversaire le Samedi 2 Août**  
*Soirée Moules Frites.*

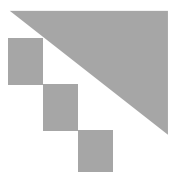
Le 35<sup>ème</sup> Tournoi Open du Circuit des Six de l'Isle se déroulera du

**24 Juillet au 9 Août.**

Ouvert aux Messieurs, Dames, Doubles et Doubles Mixtes, Jeunes (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors).

**Inscriptions au 06 85 20 80 88 ou 05 53 52 78 15 (à partir du 23 Juillet)**

\* Reprise école de tennis :  
Journée d'inscriptions les :  
**6 et 13 Septembre.**



## INFOS SMCTOM

Rappel : Collecte des **déchets ultimes** dans le bourg (sacs noirs) : le **mardi** et le **vendredi**

Collecte des **déchets ultimes** dans les **écarts** (sacs noirs) : le **mardi**

Collecte des **déchets recyclables** (sacs jaunes) : le **mercredi**

**Déchetterie de Mayac** - Horaires d'ouvertures :

Mardi, Mercredi, Jeudi et Samedi de **08h30 à 12h30** et de **13h15 à 17h45** - Téléphone : **05 53 04 72 31**

## CHARTe ZÉRO HERBICIDE

En signant la charte 0 herbicide avec le Conseil Général de la Dordogne, la commune s'engage à ne plus utiliser de désherbant sur son territoire. Nouvelle vision de notre ville à long terme, elle fait partie intégrante du cahier des charges des « Villes et Villages Fleuris », mais aussi de l'inscription dans le cadre des « Petites Cités de Caractère ».

Excideuil a décidé de devancer les décrets en vous proposant de belles initiatives par le biais du fleurissement de notre cité sous l'impulsion de Françoise Cournu, 2ème adjointe au Maire et de nombreux bénévoles.

L'emploi d'herbicide fait débat depuis longtemps, et ce malgré les conséquences pour notre santé et nos enfants.

**Cette action ne pourra bien entendu se mettre en place que de façon progressive, ces techniques conventionnelles disparaîtront peu à peu.**

Les avantages de cette charte sont nombreux :

- \* protéger l'environnement, notamment les milieux aquatiques et la santé humaine.
- \* se mettre en conformité vis-à-vis d'une réglementation de plus en plus stricte,

\* se montrer exemplaire et encourager les citoyens à faire de même. **D'ailleurs nous remercions dès à présent nos administrés qui nettoient et désherbent devant chez eux.**

\* diminuer les nuisances et les coûts induits par l'utilisation des herbicides.

L'adhésion à la Charte permet également aux communes de bénéficier gratuitement :

\* d'un soutien technique de la part du Conseil Général pour la réalisation du plan de désherbage communal,

\* d'un diagnostic et d'un suivi des pratiques réalisés par le Pôle Paysage et Espaces Verts (visites de terrain – élaboration de documents réalisés « au cas par cas » pour chaque commune signataire),

\* d'un programme de formation pour les agents des communes engagées dans la démarche,

\* d'aides aux choix et à la mise en œuvre de méthodes alternatives,

\* de mise à disposition d'outils de communication,

\* d'une valorisation de la démarche des communes au travers notamment du site.

**<http://www.cg24.fr>**

## DEMANDE D'EXONÉRATIONS FACULTATIVES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS.

Chaque année les professionnels des métiers du bois, du bâtiment, entretien et aménagement paysager et de la mécanique peuvent procéder à leur demande d'exonération de Taxe d'Enlèvement d'Ordures ménagères pour leurs **locaux professionnels**. Pour bénéficier d'une exonération de TEOM pour l'année 2015, le professionnel doit obligatoirement remplir un formulaire de demande chaque année.

Le formulaire ainsi que le mode opératoire sont **téléchargeables** sur le site internet du SMCTOM à l'adresse suivante :

**<http://www.smctom-thiviers.com>**

Une fois le formulaire rempli, les pièces justificatives et obligatoires jointes (bons d'enlèvements en déchetterie ou de traitement par un prestataire privé), le professionnel remettra le dossier complet à la communauté de communes dont il dépend. Le dossier de demande d'exonération devra être envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposé directement à la communauté de communes contre un récépissé de dépôt daté et signé.

Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord :

1 Avenue André Audy - 24160 Excideuil

## CÉRÉMONIE DES AVIATEURS ANGLAIS

Le conseil municipal a décidé, à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement en Normandie, d'honorer la mémoire des six aviateurs anglais qui reposent au cimetière communal à la suite de l'accident mortel du 21 août 1944.

La cérémonie franco-britannique traditionnelle d'hommage aura lieu le **Dimanche 24 août**

Elle commencera au cimetière d'Excideuil et se terminera à celui de Saint Germain des Près, après différentes cérémonies dont une sur le site du crash à La Moranchie.



*La sépulture des Aviateurs Anglais.*

## 70ème ANNIVERSAIRE 1914/1918

### 1ère Partie

Début juillet 1914.....

Excideuil est un florissant chef-lieu de canton.

Avec ses 1725 habitants, elle est la commune la plus peuplée d'un canton de 10139 habitants.

Celui-ci compte nombre de villages importants : par exemple Génis 1516 habitants, Saint Mesmin 1115 habitants.

Cependant, la ville commence à perdre un peu ses habitants, tout comme le canton : l'exode rural a commencé. L'ancienne capitale politique et siège de la cour du vicomté de Limoges, chef-lieu de district en 1790 a un peu perdu de sa superbe.

Toutefois même si le château est en ruine, dominée par le clocher à flèches de l'église Saint-Thomas, la ville s'est tournée vers l'avenir.

Elle dispose de deux gares : celle de la ligne Angoulême/Brive depuis 1898, celle de la ligne Périgueux/Saint Yrieix depuis 1887. Carrefour routier et ferroviaire important, ce qui renforce ses foires et marchés.

En effet, Excideuil était connue pour ses foires aux bestiaux organisées sur le site de l'actuel champ de foire : foires aux chevaux, aux bovins...

Le marché du jeudi durait toute la journée. Le tissu artisanal assez dense, générait des emplois : atelier de charron, sellerie, fabrique de sabots, scierie, fonderie. L'atelier Mondot situé dans la rue Pasteur était spécialisé dans la fabrication de matériel pour l'industrie. Les commerces nombreux sont répartis sur l'ensemble de la ville. Il y a aussi des hôtels et restaurants, des cafés, des banques. Rajoutons, les deux écoles Primaires Supérieures, les Écoles élémentaires, sans oublier Gen darmerie et Perception. L'Hôpital quant à lui, propose 28 lits disponibles depuis 1912

et un pavillon pour les contagieux a été ajouté dans le jardin en 1911. Mais il n'y a toujours pas d'eau courante dans le bâtiment. Comme le budget de cet hôpital-hospice est excédentaire, il lui permet d'accueillir de nombreux nécessiteux.

En ce qui concerne l'information, pas de radio ni télévision. On apprend les nouvelles avec retard par la presse, affiches officielles ou pas, mairie, garde champêtre, tocsin éventuellement.

Il y a peu de téléphones mais on télégraphie pour les nouvelles urgentes et autrement on écrit des lettres. Le lien social repose sur l'écrit et l'écriture d'où le rôle central de l'école dont la ville est bien fournie. Maire depuis son élection le 17 mai 1896, le docteur Achille Moulinier mène les destinées de la ville et Émile Pichon-Vendeuil, Maire de Saint Martial d'Albarède est conseiller général du canton depuis 1890.

Pour autant, les habitants peuvent être inquiets car, depuis la loi du 25 mai 1913, la durée du service militaire vient d'être portée de deux ans à trois. Et ce, en prévision d'une guerre éventuelle avec l'Allemagne. Les plus informés, savent que L'Europe est devenue une poudrière qui n'attend qu'une étincelle pour s'embraser. Comme le reste du pays on peut penser que les excideuillais ne veulent pas la guerre mais sont prêts à la faire s'il le faut.

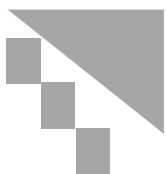
- « *Au fait, Monsieur j'ai entendu dire qu'à Sarajevo, un archiduc s'était fait assassiner, qu'en pensez-vous ?* »

- « *C'est vrai c'est en Bosnie Herzégovine, il y a peu, ce 28 juin. C'est dans l'Empire Austro-hongrois, mais faites moi confiance, l'Empereur François-Joseph est certes âgé, mais il saura s'occuper de cette affaire et tout va rentrer dans l'ordre, ne vous inquiétez pas !* »

**A suivre...**



*La Place Bugeaud et l'ancien Clocher de l'Église Saint Thomas.*



# LE CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 12 Février 2014**

## **Les Principales Délibérations**

### **♦ DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX EGLISE – CG**

Le Président rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation de l'église Saint Thomas. Cette première tranche comprend la restauration extérieure du bas-côté nord et de l'escalier occidental :

Le coût HT de ce projet s'élève à 152 710.98€ :

- 16 254.75€ Honoraires Architectes
- 1 000.00€ Frais de publication
- 135 456.23€ Travaux

Le Président indique que cette opération a été proposée au programme 20134 des investissements de l'état, au titre des monuments historiques.

Il propose au Conseil Municipal :

- \* de solliciter des aides de l'Etat au titre des Monuments historiques, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Dordogne,

- \* de financer cette opération (tranche 1) comme suit :

Subvention DRAC : 15% sur 152 710.98€ soit 22 906.65 € HT

Subvention Région : 35% sur 135 456.23€ soit 47 409.68 €

Subvention Conseil Général : 25% sur 135 456.23€ soit 33 864.06€

Autofinancement Communal – TVA Comprise : 79 072.79€

Le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur ces demandes de subvention.

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de demander au Conseil Général l'attribution d'une subvention, d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.*

### **♦ DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX EGLISE – CR**

Le Président rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation de l'église Saint Thomas. Cette première tranche comprend la restauration extérieure du bas-côté nord et de l'escalier occidental.

Le coût HT de ce projet s'élève à 152 710.98€ pour la tranche 1 – honoraires d'architecte compris.

Le Président indique que cette opération a été proposée au programme 20134 des investissements de l'état, au titre des monuments historiques.

Il propose au Conseil Municipal :

- \* de solliciter une aide de l'Etat au titre des Monuments historiques et, charge Monsieur le Maire de cette démarche auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles Aquitaine

- \* de financer cette opération (tranche 1) comme suit :

Subvention DRAC : 15 % sur 152 710.98€ soit 22 906.65€

Subvention Conseil régional : 35% sur 135 456.23€ soit 47 409.68€

Autofinancement Communal – TVA Comprise : 112 936.85 €

Le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur ces demandes de subvention.

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de demander au Conseil Régional l'attribution d'une subvention, d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.*

### **♦ DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX EGLISE – DRAC**

Le Président rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation de l'église Saint Thomas. Cette première tranche comprend la restauration extérieure du bas-côté nord et de l'escalier occidental.

Le coût HT de ce projet s'élève à 152 710.98€ pour la tranche 1 – honoraires d'architecte compris.

Le Président indique que cette opération a été proposée au programme 20134 des investissements de l'état, au titre des monuments historiques.

Il propose au Conseil Municipal :

- \* de solliciter une aide de l'Etat au titre des Monuments historiques et, charge Monsieur le Maire de cette démarche auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles Aquitaine

- \* de financer cette opération (tranche 1) comme suit :

Subvention DRAC : 15% sur 152 710.98€ soit 22 906.65€ HT

Autofinancement Communal – TVA Comprise : 160 346.53€ HT

Le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur ces demandes de subvention.

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de demander auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Aquitaine l'attribution d'une subvention, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires*

### **♦ TARIFS GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2014**

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération en date du 15 octobre 2013 dénonçant la convention signée avec Léo Lagrange concernant la gestion de l'accueil Périscolaire.

Cette gestion est reprise par la commune. Par conséquent, il y a lieu de fixer les tarifs pour 2014.

#### **Proposition de tarifs :**

Quotient/Revenus entre 0 et 6999€

- de 1h : 1,48€ / + de 1h : 1,88€ / Bus : 0,88€

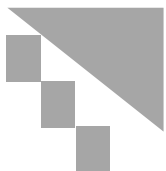
Quotient/Revenus entre 7000 et 10999€

- de 1h : 1,50€ / + de 1h : 1,90€ / Bus : 1€

Quotient/Revenus entre 11000€ et plus€

- de 1h : 1,53€ / + de 1h : 1,93€ / Bus : 1,03€

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ces nouveaux tarifs.*



# LE CONSEIL MUNICIPAL

## ♦ CONVENTION MISE A DISPOSITION DE SERVICES A LA COMMUNE D'EXCIDEUIL POUR ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Les Loustics » d'Excideuil a été repris en gestion directe par la communauté de communes Causses et Rivières en Périgord.

Par délibération n°59/2013, le Conseil Communautaire a validé le principe de mise à disposition du personnel de l'ALSH pour assurer, notamment, la gestion et l'encadrement du périscolaire de la commune d'Excideuil.

Il convient aujourd'hui d'établir une convention pour établir les conditions techniques et financières de la mise à disposition de ce personnel ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire au fonctionnement de ce service.

Clé de répartition pour les coûts liés à l'utilisation des matériels pour le fonctionnement des services accueil de loisirs et périscolaire.

Cette clé de répartition a été élaborée en fonction du temps d'ouverture des services Périscolaire et accueil de loisirs, de 2011 à 2013, une moyenne a été calculée :

- Périscolaire : 466.2 h d'ouverture en moyenne sur les trois années, ce qui représente 29.35% du temps total d'ouverture.

- Accueil de loisirs : 1122 h d'ouverture en moyenne sur les trois années. (mercredi et vacances scolaires), ce qui représente 70.65% du temps total d'ouverture.

### Répartition des frais liés à l'utilisation du matériel en pourcentage :

#### **Matériel :**

Ordinateur de Bureau affecté au service Périscolaire dont les responsabilités est confiée à Mme Peytour

- > Commune 29,35%

- > Communauté de Communes 70,65%

Logiciel de Facturation affecté au service Périscolaire dont la responsabilité est confiée à Mme Peytour

- > Commune 29,35%

- > Communauté de Communes 70,65%

### Répartition des heures entre les deux collectivités pour les agents mis à disposition.

**MAVIEL Brigitte** : 1607h à effectuer

- > Temps Communal Périscolaire 54,81%

- > Temps Communauté de Communes accueil de Loisirs 45,19%

**LAHOUSSE Amandine** : 1205h25 à effectuer

- > Temps Communal Périscolaire 38,91%

- > Temps Communauté de Communes accueil de Loisirs 61,09%

**PEYTOUR Sylvie** : 1607h à effectuer

- > Temps Communal Périscolaire 9,21%

- > Temps Communauté de Communes accueil de Loisirs 90,79%

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à passer une convention avec la communauté de communes Causses et Rivières en Périgord pour la continuité de l'activité garderie périscolaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

## ♦ ADHÉSION AU CESU

Le CESU a été créé pour favoriser le développement des services à la personne, grâce à de larges possibilités de cofinancement et aux avantages fiscaux et sociaux importants qui lui sont associés, pour les cofinanceurs et les bénéficiaires.

Il permet de régler d'une part, les services rendus directement au particulier par un salarié et d'autre part, les services prestataires relatifs à la garde d'enfants en établissement.

Par conséquent, pour les collectivités publiques, les CESU peuvent être acceptés en paiement des services de multi-accueils collectifs, multi-accueil familial, garderie-vacances.

En revanche il n'est pas possible d'accepter les CESU en règlement des services de restauration scolaire.

Le remboursement des CESU est réalisé par le Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (C.R.C.E.S.U) 93738 Bobigny cedex 9.

Ce centre réunit les émetteurs de chèques emploi service universel et délivre des dossiers d'affiliations.

*Afin de répondre à la demande de parents utilisateurs des services de la garderie périscolaire de la commune, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce mode de paiement pour la garderie périscolaire, autorise Monsieur le Maire à signer le dossier d'affiliation délivré par le CRCESU.*

## ♦ RECRUTEMENT AGENT POUR BIBLIOTHÈQUE

Le conseil municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 2 ;

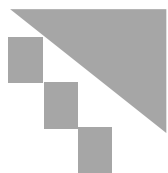
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour pourvoir l'emploi de bibliothécaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions statutaires

*Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période allant du 8 janvier au 30 juin 2014 inclus.*

Cet agent assurera des fonctions de bibliothécaire pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le recrutement s'est fait en collaboration avec les



# LE CONSEIL MUNICIPAL

bénévoles œuvrant à la bibliothèque, le but étant que la personne recrutée s'intègre au mieux.

## ♦ CESSIION DE TERRAIN

Le Président fait part à ses Collègues d'une nouvelle demande de Monsieur BOULANGER Jean domicilié 37 Rue Nelson Mandela 24750 TRELISSAC, propriétaire d'une maison place de la gare qui sollicite l'acquisition d'une partie de parcelle de terrain communal située devant l'immeuble cadastré section AD n° 211.

Ce point avait déjà été abordé lors des Conseils Municipaux des 5 décembre 2005 et 6 mars 2006.

En 2012 Monsieur MICOURAUD lui proposait un aménagement de la place pour éviter le stationnement sous les fenêtres de son habitation.

Cette possibilité va lui être proposée, le Conseil Municipal ne voulant pas créer un précédent en aliénant une partie de cette place publique.

Monsieur REYDI indique qu'aucune municipalité n'a accordé une telle vente et qu'il n'y a pas lieu de le faire.

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de céder le terrain demandé.*

## ♦ CESSIION GARE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 11 avril 2013 l'autorisant à effectuer les démarches relatives à la vente du bâtiment « la gare » situé 6 avenue de la gare cadastré AD 301.

Il rappelle que le bâtiment a été évalué par les domaines à 70 000 € en 2010.

Monsieur CLARET, Président de l'association vélo Rail du Périgord vert a fait une proposition d'acquisition pour 63 000 €

Le bâtiment a subi des dommages lors de l'orage de grêle du 2 août 2013.

La toiture sera réparée avant la vente.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce montant.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le prix de 63 000 € proposé par Monsieur Claret, désigne Maître LE BARBIER Henri, notaire à EXCIDEUIL pour l'établissement du compromis de vente et de l'acte à venir, autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette cession.*

## ♦ CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ATD – SATESE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) est rattaché à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24).

Ce rapprochement a été décidé et réalisé pour ren-

forcer l'accompagnement technique des gestionnaires de l'assainissement collectif.

La commune est éligible à l'assistance technique. C'est pourquoi il nous est proposé une nouvelle convention en remplacement de l'ancienne devenue caduque.

Cette nouvelle convention, valable une année et renouvelable tacitement, détaille les missions que le SATESE apportera.

3 grands axes se détachent :

- \* Permettre le bon fonctionnement et la connaissance de nos installations

- \* Rendre un service public de qualité à nos usagers

- \* Répondre à nos obligations réglementaires

La participation financière sera de 1 328€ (1€/habitant/DGF)

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir à compter du 1er Janvier 2014, entre l'Agence Technique Départementale de la Dordogne et de la commune, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces comptables y afférentes.*

## ♦ QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

✓ Salle de musculation : Le Maire informe que le compteur électrique de la salle de musculation rue Jean Chavoix n'a pas été relevé depuis 10 ans. Le montant s'élève à 9 075.59 € à charge de la Commune. Un échancier va être mis en place.

✓ Terrains de tennis : Courier de Monsieur BREGERE, Président du Tennis Club alertant du mauvais état des terrains. Le délai pour passer un marché paraît trop court pour une remise en état avant le tournoi de tennis de Juillet. Des devis vont être demandés à des entreprises spécialisées.

✓ Mme Sedan demande si une réponse a été faite au courrier de Madame LAVAUD, proviseure de la Cité scolaire, se plaignant de l'état des vestiaires du stade. Monsieur le maire indique qu'il en a déjà parlé avec madame LAVAUD à l'occasion des vœux et qu'il se rendra sur place avant de rédiger une réponse.

## Séance du 20 Mars 2014

### Les Principales Délibérations

#### ♦ COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE

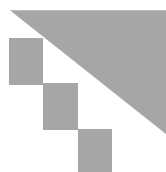
Il résulte des comptes :

Section de Fonctionnement

(A) Recettes 1 871 457.19

(B) Dépenses 1 300 508.90

(C) Résultat de Fonctionnement Excédentaire  
570 948.29 (A-B)



# LE CONSEIL MUNICIPAL

## Section d'Investissement

(D) Recettes 119 490.02

(E) Dépenses 204 046.94

(F) Il en résulte un déficit d'investissement de financement - 84 556.92 (D-E)

Résultat de clôture de l'exercice précédent

(G) Fonctionnement 110 088.21

(H) Investissement 234 644.06

**Le résultat de clôture est donc le suivant :**

(I) Fonctionnement (C+G) + **681 036.50**

(J) Excédent de la section d'investissement  
150 087.14(H+F)

## Les restes à réaliser

En ce qui concerne la section d'investissement, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Ces restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant :

(K) Restes à réaliser recettes investissement  
0.00

(L) Restes à réaliser dépenses investissement  
610 682.39

(M) Solde (K-L) 610 682.39

Le besoin de financement de la section d'investissement est par conséquent de 460 595.25 (M-J)

**Le doyen d'âge fait procéder au vote du compte administratif.**

## Affectation du résultat (I)

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013.

*460 595.25 EUROS sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, 220 441.26 EUROS sont affectés à la section de fonctionnement*

## ♦ COMPTE DE GESTION 2013

*Le compte de gestion dressé par monsieur BANCHEREAU, receveur municipal, en concordance avec le compte administratif, est adopté à l'unanimité.*

## ♦ COMPTE ADMINISTRATIF 2013 SERVICE ASSAINISSEMENT

Il résulte des comptes :

Section de Fonctionnement

Recettes (A) 77 597.34

Dépenses (B) 13 452.78

Résultat de Fonctionnement Excédentaire  
64 144.56 (A-B)

Section d'Investissement

Recettes (D) 1 209 431.87

Dépenses (E) 718 435.21

Résultat d'Investissement Excédentaire (F)  
490 696.66

Résultat de clôture de l'exercice précédent

Fonctionnement (G) 0.00

Investissement (H) 136 906.23

**Le résultat de clôture est donc le suivant :**

Fonctionnement (I) = (C+G) 61 144.56

Investissement (J) = (F+H) 627 602.89

Restes à Réaliser

Recettes d'Investissement (K) 926 511.42

Dépenses d'Investissement (L) 2 392 464.79

**Solde (M) - 1 465 953.37**

Le besoin de financement de la section d'investissement est par conséquent de 838 350.48€

Le Conseil Municipal élit le doyen d'âge pour faire procéder au vote.

## Affectation du résultat

*Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013*

*Le Conseil municipal décide d'affecter 61 144.56€ à la section d'investissement.*

## ♦ COMPTE DE GESTION 2013

*Le compte de gestion de ce service, dressé par Monsieur BANCHEREAU et en concordance avec le compte administratif est adopté à l'unanimité.*

## ♦ COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ANNEXE ZAE

Il résulte des comptes :

Section de Fonctionnement

Recettes (A) 94 469.71

Dépenses (B) 0.00

Résultat de Fonctionnement Excédentaire  
(A-B) 94 469.71

Section d'Investissement

Recettes (D) 0.00

Dépenses (E) 94 469.71

Résultat d'Investissement déficitaire  
(F) - 94 469.71

Le Conseil Municipal élit le doyen d'âge pour faire procéder au vote.

Résultat de clôture de l'exercice précédent

Fonctionnement (G) 49 420.52

Investissement (H) 0.00

Le résultat de clôture est donc le suivant :

Fonctionnement (I) = (C+G) 143 890.23

Investissement (J) = (F+H) - 94 469.71

## ♦ COMPTE DE GESTION 2013

*Le compte de gestion de ce service, dressé par Monsieur BANCHEREAU et en concordance avec le compte administratif est adopté à l'unanimité.*

## ♦ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET